

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 11262
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – PAFIOV7**

1	LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU	
	Document de référence	Personne ou organisme émetteur de préoccupations
	classement_preoc_V7_11161_11262.doc	Parc National Forillon
2	PREOCCUPATION	Planification : X Opérationnelle :
	Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
	Nous souhaitons discuter l'importance des chantiers Forillon, Anse-à-Valleau et Lac du diable en regard de l'enjeu de connectivité entre les grands pôles de conservation que sont les parcs nationaux Forillon et de la Gaspésie. À la lumière des discussions, nous souhaitons qu'une réflexion au regard des nouvelles connaissances et éventuellement une révision/mise à jour du calcul de l'indicateur soit faite.	
	Solutions proposées par le demandeur	
	Mettre en place un groupe de travail pour la révision des méthodes en regard des nouvelles connaissances.	
3	LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION	
	Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
	chantiers Forillon, Anse-à-Valleau et Lac du diable	
	Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4	ENJEU	
	Connectivité entre les grands pôles de conservation	
5	OBJECTIF	
	Assurer la connectivité entre les grands pôles de conservations	
6	ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR	
	Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADP, PATP, RADP, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :	
	VOIC	
7	SOLUTIONS POTENTIELLES	
	Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :	

8	SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE
	Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
	<ul style="list-style-type: none">- Cet enjeu peut faire l'objet d'une révision en préparation du prochain PAFI-T (2023-2028) et sera amené à l'attention de la TGIRT commune de la Gaspésie. Les liens avec la dérogation COS pourraient être examinés.
9	CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES